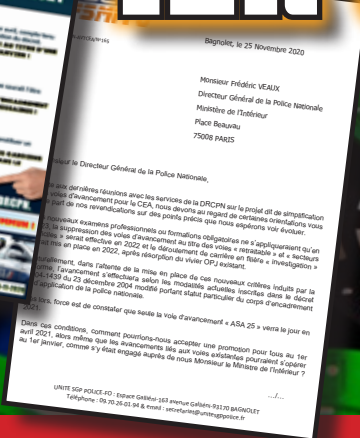
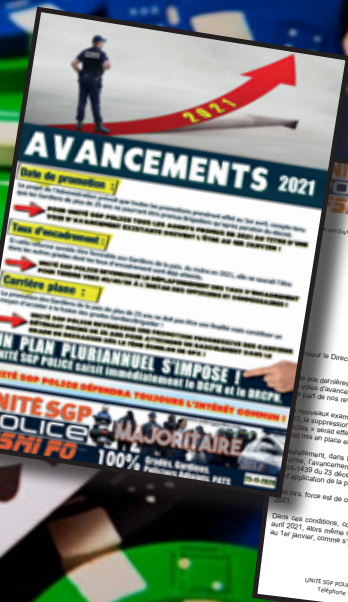


AVANCEMENTS AU 1ER JANVIER 2021 ?



QUAND ON PERD LA MAIN, ON TENTE SOUVENT UN COUP DE POKER...

Certains annoncent la prise d'effet des promotions 2021 au 1er janvier (hors ASA 25)...



QU'EN EST-IL À CETTE HEURE ?



En date du 25 novembre dernier, UNITÉ SGP POLICE saisissait par courrier le DGPN pour revendiquer un avancement 2021 prenant effet au 1er janvier...

Si la DGPN et la DRCPN ont lancé une étude juridique sur la faisabilité de notre revendication, ceux-ci nous informent que la question n'a pas encore été tranchée...

Porteur de ce dossier et fidèle à ses habitudes, UNITÉ SGP POLICE vous informera dès que la décision sera définitivement prise

Notre devoir : défendre vos intérêts et vous informer !

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO**



100% Gradés, Gardiens, ADS et PATS

08-12-2020



Bagnolet, le 25 Novembre 2020

YL/DGPN-AVTCEA/N°165

Monsieur Frédéric VEAUX
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,

Suite aux dernières réunions avec les services de la DRCPN sur le projet dit de simplification des voies d'avancement pour le CEA, nous devons au regard de certaines orientations vous faire part de nos revendications sur des points précis que nous espérons voir évoluer.

Les nouveaux examens professionnels ou formations obligatoires ne s'appliqueraient qu'en 2023, la suppression des voies d'avancement au titre des voies « retraits » et « secteurs difficiles » serait effective en 2022 et le déroulement de carrière en filière « investigation » serait mis en place en 2022, après résorption du vivier OPJ existant.

Naturellement, dans l'attente de la mise en place de ces nouveaux critères induits par la réforme, l'avancement s'effectuera selon les modalités actuelles inscrites dans le décret 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale.

Dès lors, force est de constater que seule la voie d'avancement « ASA 25 » verra le jour en 2021.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous accepter une promotion pour tous au 1er avril 2021, alors même que les avancements liés aux voies existantes pourraient s'opérer au 1er janvier, comme s'y était engagé auprès de nous Monsieur le Ministre de l'Intérieur ?

.../...

Pour UNITE SGP POLICE-FO, tous les avancements « existants » devront prendre effet au 1er janvier 2021 et seuls les promus au regard de l'ASA 25 bénéficieront d'un avancement décalé en fonction de la parution du nouveau décret.

Au sujet de l'ASA 25, vous exposez la possibilité de promouvoir au grade de brigadier à compter de 2022 et sur un plan pluriannuel qu'il convient encore de définir, les agents présentant une ancienneté administrative inférieure à 25 années de titularisation.

Cette proposition, conforme à la revendication que nous avons portée en 2016 et qui avait été rejetée à l'époque, provoquant notre refus de valider le PPCR proposé la même année, nous semble intéressante et attire toute notre attention.

Nous pourrions convenir d'un plan pluriannuel rapide permettant de diminuer la condition d'ancienneté requise pour être promu brigadier, permettant à terme à un gardien de la paix d'être promu brigadier dès le 7ème échelon afin d'envisager la fusion des grades de gardien et brigadier.

UNITE SGP POLICE-FO revendique également, à l'instar de ce qui se pratique dans les deux autres corps actifs de la police nationale, un repyramidage progressif du CEA pour atteindre des taux d'encadrement à hauteur de 40/40/20 (40 % de gardiens/brigadiers, 40 % de chefs et 20 % de majors), les derniers 20 % englobant les 9 échelons de major à l'intérieur d'un GRAF.

Cette revendication, à notre sens, est le point d'orgue d'une réforme d'avancement ambitieuse alliant justice sociale, reconnaissance et efficience afin de sortir définitivement du chemin de croix brumeux que représente la carrière d'un gardien de la paix aujourd'hui.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale, en l'expression de mes salutations les meilleures.


Yves LEFEBVRE
Le Secrétaire général